

HONORAIRES D'AGENCE Applicables au 01 NOVEMBRE 2018

VENTES

PRIX DE VENTE NET VENDEUR	HONORAIRES T.T.C
< ou égal à 29.999€	3990€
30 000€ à 39 999€	4 500€
40 000€ à 49 999€	5 000€
50 000€ à 59 999€	5 500€
60 000€ à 69 999€	6 000€
70 000€ à 79 999€	6 500€
80 000€ à 89 999€	7 000€
90 000€ à 99 999€	7 500€
100 000€ à 109 999€	8 000€
110 000€ à 119 999€	8 500€
120 000€ à 129 999€	9 000€
130 000€ à 139 999€	9 500€
140 000€ à 169 999€	9 990€
170 000€ à 199 999€	6,5 % TTC DU PRIX NET VENDEUR
200 000€ à 299 999€	6 % TTC DU PRIX NET VENDEUR
> ou égal à 300 000€	5 % TTC DU PRIX NET VENDEUR
Honoraires de rédaction d'actes	790€

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon la charge du mandat.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL

10 % HT du prix principal partagés ½ entre cédant et preneur avec montant forfaitaire minima de 5000 € HT

PRESTATIONS PARTICULIERES

Etat des lieux hors location gestion 4 % TTC du montant du loyer annuel hors charges

Rédaction de bail hors location gestion 4 % TTC du montant du loyer annuel hors charges

Forfait EDL et rédaction bail hors loc gestion 6 % TTC du montant du loyer annuel hors charges

Avis de valeur 150 Euros TTC

LOCATIONS

12 % TTC du montant du loyer annuel hors charges partagés par moitié entre le locataire et le bailleur décomposés en :

- 9 % TTC du montant du loyer annuel hors charges correspondant à la visite du logement, la constitution du dossier et la rédaction du bail

- 3 % TTC du montant du loyer annuel hors charges pour réalisation de l'état des lieux d'entrée

Honoraires à la charge exclusive du bailleur : 1% TTC du montant du loyer annuel hors charges pour les prestations d'entremise et négociation.

En application de la Loi ALUR, les montants calculés à partir de ces pourcentages sont plafonnés à 8 euros du m² de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution de dossier, et de rédaction de bail et 3 euros du m² de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée soit 11 euros du m² pour le locataire.

HONORAIRES DE LOCATION COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE

7 % TTC du loyer triennal à la charge du preneur et 3 % TTC du loyer triennal à la charge du bailleur.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

8 % TTC des loyers et charges encaissés à la charge du bailleur hors assurance loyers impayés.